



Évaluation des titres de compétences pour l'Association des organisations canadiennes de réglementation en psychologie (AOCRP)

Table des matières

Introduction	3
Admissibilité	3
Résumé des étapes d'évaluation des titres de compétences.....	4
Expiration de la commande	4
Étape 1 : Créer un compte dans le portail des demandeurs d'ICD	4
Étape 2 : Remplir votre profil	5
Étape 3 : Acheter une demande d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCR	5
Étape 4 : Soumettre tous les documents d'identité requis	5
Les formes acceptables d'identification avec photo sont les suivantes :	6
Les formes acceptables d'identification sans photo sont les suivantes :.....	6
Présentation de copies notariées.....	6
Étape 5 : Envoyer les formulaires requis aux autorités universitaires et professionnelles	7
Enseignement supérieur/tertiaire.....	8
Stage de formation pratique supervisé	8
Étape 6 : Soumettre une vérification des antécédents criminels	9
Étape 7 : Soumettre une preuve de compétence linguistique (facultatif)	9
Étape 8 : Évaluation des titres de compétences et évaluation des programmes d'études	10
Une fois votre demande remplie	10
Types de commandes et grille tarifaire	10
Recours	11
Coordonnées	11
Soumission de documents	12

Introduction

L'Association des organisations canadiennes de réglementation en psychologie (AOCRP) exige que les psychologues formés à l'étranger qui souhaitent exercer la psychologie au Canada remplissent d'abord l'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRP, un service offert par International Consultants of Delaware (ICD), une division indépendante de CGFNS International, Inc. avant de présenter une demande d'autorisation d'exercer ou de permis d'exercice à tout organisme de réglementation membre de l'AOCRP.

L'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRP est une méthode sûre et directe permettant aux psychologues formés à l'étranger de faire vérifier, authentifier et évaluer leurs titres de compétences. Ce processus est conçu pour vérifier que vous êtes bien la personne que vous prétendez être et que la vérification de vos antécédents criminels, de vos études (y compris le stage de formation pratique supervisé), de votre expérience professionnelle et de vos antécédents en matière d'autorisation d'exercer/d'agrément sont véridiques et répondent aux exigences du ou des organismes de réglementation de l'AOCRP pour lesquels vous avez l'intention de présenter une demande.

Ce manuel vous guidera tout au long du processus de demande d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRP. Veuillez lire attentivement toutes les instructions avant de soumettre votre demande et avant d'envoyer tout document à l'ICD.

Admissibilité

L'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRP est requise pour les psychologues formés à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui souhaitent présenter une demande d'autorisation d'exercer au Canada à titre de psychologue, à l'exception de ceux qui cherchent à obtenir un permis d'exercice dans les régions suivantes :

- Alberta
- Territoires du Nord-Ouest
- Québec
- Colombie-Britannique

Les psychologues formés à l'étranger qui souhaitent obtenir une licence dans ces juridictions doivent contacter directement les organismes de réglementation de l'AOCRP.

Pour être admissible à l'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRP, vous devez également avoir :

1. une formation complète en psychologie de niveau baccalauréat, maîtrise et doctorat
2. avez suivi un stage de formation pratique supervisé dans le cadre de votre formation en psychologie

Les psychologues qui sont déjà agréés au Canada ne doivent pas faire de demande d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRP.

Résumé des étapes d'évaluation des titres de compétences

Étape 1 : Créer un compte dans le portail des demandeurs d'ICD.

Étape 2 : Remplir votre profil.

Étape 3 : Acheter une demande d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRCP.

Étape 4 : Télécharger tous les documents d'identité authentifiés requis.

Étape 5 : Envoyer tous les formulaires requis aux autorités dont vous :

- a) avez reçu un enseignement supérieur/tertiaire
- b) avez suivi un stage de formation pratique supervisé
- c) déteniez une autorisation d'exercer/un permis d'exercice de la profession de psychologue

Étape 6 : Soumettre une vérification des antécédents criminels.

Étape 7 : Soumettre une preuve de votre maîtrise de l'anglais (facultatif)

Étape 8 : Évaluation des titres de compétences et des programmes d'études par l'ICD

L'ICD préparera ensuite le rapport d'évaluation de vos titres de compétences et l'enverra à l'organisme ou aux organismes de réglementation de l'AOCRCP que vous aurez choisi comme destinataire. Vous recevrez également une copie du rapport.

Expiration de la commande

L'ICD doit recevoir tous les documents requis dans les 12 mois suivant la date de votre demande payée, faute de quoi votre commande expirera.

Étape 1 : Créer un compte dans le portail des demandeurs d'ICD

La première étape consiste à créer un compte dans le portail des demandeurs d'ICD. Toute la correspondance et la documentation relatives à l'évaluation de vos titres de compétences pour l'AOCRCP sont accessibles sur le portail en ligne. La création d'un compte est gratuite. Pour créer votre compte :

- Rendez-vous sur <https://acpro.icdeval.com> et cliquez sur le bouton « Apply Now » [Faites une demande maintenant] pour accéder au portail des demandeurs.
- Lisez et acceptez les conditions générales.
- Remplissez les informations relatives à votre compte :
 - Saisissez votre adresse de courriel.
 - Récupérez le lien de connexion et le code de sécurité dans votre boîte de réception.
 - Remplissez les informations relatives à votre compte :
 - Fournissez les informations personnelles et démographiques demandées.
 - Acceptez les conditions générales.
 - Choisissez et enregistrez vos questions de sécurité et vos réponses.
 - Créez un mot de passe robuste.

La création d'un compte ne signifie pas que vous avez rempli une demande d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRCP. Pour remplir votre demande, vous devez effectuer toutes les étapes ci-dessous.

Étape 2 : Remplir votre profil

Une fois que vous avez créé votre compte et obtenu l'accès au portail des demandeurs, il vous sera demandé de remplir votre profil de demandeur. Ce profil nous aidera à confirmer votre admissibilité à nos services et vous fournira un service en temps opportun.

- Connectez-vous à votre compte en vous rendant sur <https://acpro.icdeval.com/>, en cliquant sur le bouton « Log in » [Se connecter] et en saisissant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.
- Sélectionnez le lien « My Profile » [Mon profil] dans la barre de menu supérieure.
- Fournissez des renseignements personnels, universitaires et professionnels, selon les indications données.

Vous aurez la possibilité de faire une pause et de vous déconnecter de votre compte à tout moment. Vos informations seront enregistrées automatiquement. À votre retour, vous pouvez revenir aux sections précédentes ou continuer là où vous vous êtes arrêté.

Étape 3 : Acheter une demande d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCR

Pour entreprendre le processus de demande, vous devrez passer une commande pour le service au moyen de l'onglet panier d'achat de votre compte :

- Sélectionnez « Credentials Evaluation for ACPRO » [Évaluation des titres de compétences pour l'AOCR] dans votre panier d'achat.
- Lors du passage à la caisse, ajoutez les informations relatives au paiement par carte de crédit et finalisez la commande.
- Vous recevrez ensuite par voie électronique des informations concernant les prochaines étapes et la manière d'accéder aux formulaires nécessaires pour remplir la demande.

Étape 4 : Soumettre tous les documents d'identité requis

Dans le portail des demandeurs d'ICD, vous pouvez télécharger des copies notariées de vos documents d'identité et les joindre directement à votre demande d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCR. Vous pouvez également choisir d'envoyer les copies notariées par la poste ou par messenger. Nous utiliserons ces documents pour vérifier votre identité.

- Veuillez fournir une copie notariée de votre passeport et d'une autre pièce d'identité officielle. Les deux documents doivent indiquer votre nom légal actuel complet, sans abréviations.
- Si vous avez utilisé un autre nom à un moment donné, présentez des copies notariées supplémentaires de vos documents d'identité pour vérifier les noms figurant sur les documents qui seront envoyés à l'ICD par vos écoles, les autorités chargées de l'agrément ou du permis d'exercice, les employeurs ou les fournisseurs de tests linguistiques. Cela comprend également les documents qui pourraient éventuellement être exigés par un organisme de réglementation de l'AOCR (comme un rapport sur les antécédents criminels à l'échelle internationale).
- L'ICD confirmera que tous les noms figurant sur vos documents d'identification correspondent à votre nom actuel et aux noms figurant sur les documents présentés par d'autres entités. Si nous ne pouvons pas vérifier votre identité à l'aide des documents

présentés, il vous sera demandé de fournir une preuve supplémentaire de votre identité.

Les formes acceptables d'identification avec photo sont les suivantes :

- Passeport (requis avec certaines exceptions)
- Permis de conduire
- Pièce d'identité officielle avec photo émise par le gouvernement

L'ICD n'accepte que les copies notariées de pièces d'identité valables et non expirées avec une photo d'identité claire. Nous recommandons de soumettre des copies en couleur.

Veillez ne pas envoyer la carte d'identité elle-même.

Les formes acceptables d'identification sans photo sont les suivantes :

- Certificat de naissance
- Certificat de mariage
- Certificat de divorce
- Déclarations sous serment de changement de nom légal

Présentation de copies notariées

L'ICD n'accepte que les photocopies notariées de documents originaux. Veuillez **ne pas** nous envoyer de documents d'identité originaux. Il est préférable de faire authentifier toutes les photocopies de documents d'identité (signées, datées et estampillées par un notaire) avant de les soumettre.

Vous devez être en présence du notaire au moment où vos documents originaux sont copiés et notariés. Le notaire est tenu de faire une déclaration sur toutes les copies de documents d'identité notariés confirmant qu'il a examiné les documents originaux et qu'il certifie que les copies sont des « copies conformes » des originaux.

Si vous ne pouvez pas faire appel à un notaire, l'ICD et le CGFNS travaillent avec un service de notaire numérique nommé NotaryCam, dont vous pouvez vous servir :

[Accéder au site Web de NotaryCam](#)

Vous êtes responsable de tous les frais liés à la préparation de vos documents notariés, y compris ceux payés à NotaryCam. Si l'un de ces documents est rédigé dans une langue autre que l'anglais, il doit être traduit par un traducteur agréé (voir : « Traductions de documents » dans la section Types de commande et grille tarifaire). Nous n'acceptons pas les traductions de documents de sources primaires effectuées par un demandeur et envoyées directement par celui-ci.

Demandeurs sans passeport

Il peut s'agir de résidents non nationaux, de réfugiés ou d'apatrides qui ne peuvent obtenir un passeport ou un autre document de voyage de leur pays de citoyenneté ou de nationalité ou qui n'ont pas de pays de citoyenneté ou de nationalité.

Les demandeurs sans passeport sont munis des documents suivants comme preuve d'identité :

1. Certificat d'identité de réfugié

2. Certificat d'identité
3. Titre de voyage pour réfugiés [1951 Convention Travel Document]
4. Titre de voyage pour apatrides [1954 Convention Travel Document]

État	Documents d'identité
Réfugiés/Personnes protégées	Certificat d'identité de réfugié délivré par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
	Certificat d'identité de réfugié délivré par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
	Certificat d'identité de l'État d'asile
	Titre de voyage pour réfugiés [1951 Convention Travel Document]
Apatrides	Titre de voyage pour apatrides [1954 Convention Travel Document]
Ressortissant non citoyen (Territoires non incorporés des États-Unis – les Samoa américaines et l'île Swains)	Certificat de ressortissant non citoyen

Les titres de voyage pour réfugiés délivrés par le gouvernement du Canada ne peuvent pas être utilisés pour se rendre dans le pays de citoyenneté du titulaire, et un titre de voyage pour réfugiés délivré par un autre pays n'est pas considéré comme un passeport valide aux fins de l'obtention d'une autorisation de voyage électronique pour visiter le Canada. Étant donné que les titulaires de titres de voyage pour réfugiés ne sont pas citoyens du pays de délivrance, ils peuvent avoir besoin de demander un visa avant de se rendre au Canada.

Étape 5 : Envoyer les formulaires requis aux autorités universitaires et professionnelles

Suite à l'achat de votre commande pour l'évaluation des titres de compétences pour l'AOCR, vous avez obtenu l'accès aux formulaires qui doivent être envoyés et remplis par vos établissements universitaires, les organismes de formation supervisée et les organismes professionnels. Les formulaires demandent des renseignements de source primaire au sujet de votre :

- Enseignement supérieur/tertiaire
 - Stage de formation pratique supervisé
 - Autorisation d'exercer/permis d'exercice de la profession de psychologue
- Téléchargez les formulaires du portail des demandeurs de l'ICD.
 - Envoyez chaque formulaire à vos établissements universitaires ou professionnels correspondants.
 - Le ou les fonctionnaires de chaque établissement universitaire ou professionnel qui

sont autorisés à fournir les informations demandées doivent remplir le ou les formulaires, ainsi que tout document supplémentaire demandé qui les complète, et les envoyer **directement** à l'ICD par la poste, par messenger ou par voie électronique.

L'ICD **n'acceptera** aucun de ces formulaires et documents s'ils sont envoyés par une personne autre que les fonctionnaires désignés de vos établissements universitaires ou professionnels.

Une note sur la langue des documents : Tous les documents reçus de vos écoles ou d'autres sources primaires doivent être en anglais/français ou joints à une traduction en anglais ou en français. S'ils ne sont pas en mesure de le faire, l'ICD peut vous fournir des services de traduction moyennant des frais (voir la section Types de commande et grille tarifaire). L'ICD n'acceptera pas de traductions directement de votre part.

Enseignement supérieur/tertiaire

De plus amples renseignements sur les normes en matière de formation en psychologie de l'AOCRП sont disponibles sur le [site Web de l'AOCRП](#).

L'ICD doit recevoir la documentation de toutes les formations de niveau supérieur/tertiaire que vous avez reçues et qui ont contribué à vos connaissances en psychologie. Cela comprend les documents suivants :

- Formation en psychologie
 - Diplômes de 1^{er} cycle
 - Baccalauréat
 - Maîtrise
 - Doctorat
 - Diplôme d'études postdoctorales
- Crédit de transfert de formation autre qu'en psychologie
 - Tout programme pour toute discipline qui a précédé votre formation en psychologie et pour lequel vous avez reçu des crédits de transfert

En plus du formulaire rempli, vos établissements d'enseignement doivent envoyer à l'ICD :

- Un relevé de notes complet : L'ICD définit un relevé de notes complet comme un relevé des cours suivis par un demandeur avec indication des heures-crédits que le demandeur a reçues pour chaque cours.
- Un formulaire de formation en psychologie dûment rempli
- Programme d'études
 - Pour être jugé acceptable, le programme d'études doit :
 - Indiquer les dates de fréquentation de votre formation
 - Inclure la description de tous les cours figurant sur votre relevé de notes

Stage de formation pratique supervisé

L'ICD doit recevoir la documentation de tout stage de formation pratique supervisé que vous avez suivi et qui a contribué à vos connaissances en psychologie.

Le stage de formation pratique supervisée est une expérience acquise dans le cadre de votre formation formelle pour laquelle vous obtenez des crédits universitaires, mais qui est gérée par un établissement ou un organisme distinct de l'établissement d'enseignement qui vous a délivré votre diplôme, tout en étant approuvée par celui-ci

Autorisation d'exercer/permis d'exercice de la profession de psychologue

L'ICD exige que toute documentation relative aux permis de psychologue soit fournie directement de l'établissement qui a délivré le permis. Tous les permis de psychologue que vous avez déjà détenus doivent être soumis, quel que soit l'état actuel du permis.

Si vous n'étiez pas autorisé à exercer dans le pays où vous avez reçu votre formation de premier cycle en psychologie ou si vous n'êtes pas titulaire d'un permis d'exercice de la profession dans une juridiction quelconque, vous pouvez quand même présenter une demande d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRCP.

De plus amples renseignements sur les normes en matière d'agrément de l'AOCRCP sont disponibles sur le [site Web de l'AOCRCP](#).

Étape 6 : Soumettre une vérification des antécédents criminels

Les demandeurs d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRCP sont tenus de remplir une vérification des antécédents criminels à l'échelle internationale dans le cadre de leur demande.

L'ICD s'est associé à TruDiligence, un des principaux fournisseurs de services de vérification des antécédents des demandeurs, pour effectuer des vérifications des antécédents criminels à l'échelle internationale dans le cadre de l'évaluation des titres de compétences des demandeurs pour l'AOCRCP.

Une fois que vous aurez demandé et payé l'évaluation de vos titres de compétences pour l'AOCRCP, vous aurez accès à un portail où vous pourrez demander une vérification des antécédents criminels par l'intermédiaire de TruDiligence.

Vous devrez ensuite fournir toutes les informations requises et payer les frais distincts pour la vérification des antécédents criminels effectuée par TruDiligence. Une fois la vérification de vos antécédents effectuée, elle sera fournie à l'ICD par voie électronique via le portail sécurisé.

Une fois tous les autres documents requis pour l'évaluation de vos titres de compétences reçus, l'ICD fournira votre vérification des antécédents criminels aux organismes de réglementation de l'AOCRCP, ainsi que votre rapport d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRCP et les documents justificatifs, par le biais d'un portail sécurisé pour les organismes de réglementation de l'AOCRCP.

Étape 7 : Soumettre une preuve de compétence linguistique (facultatif)

L'organisme de réglementation auprès duquel vous déposez votre demande imposera certaines exigences concernant les tests de compétence linguistique en anglais et/ou en français. Si vous souhaitez faire valider les résultats de vos tests linguistiques dans le cadre de votre rapport d'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRCP, vous pouvez communiquer les informations relatives à vos tests sur votre profil du portail des candidats et l'ICD attendra de recevoir vos résultats de tests avant d'envoyer votre rapport à l'AOCRCP/l'organisme de réglementation.

Si vous ne déclarez pas de test linguistique au moment de votre demande, l'ICD n'exigera aucun résultat de test et fournira votre rapport sans cette information.

Même si les tests linguistiques ne sont pas reçus par l'ICD, vous devrez tout de même satisfaire aux exigences de l'organisme de réglementation en ce qui concerne les résultats des tests linguistiques une fois que vous en aurez fait la demande. En outre, l'ICD ne se prononce pas sur les résultats des tests linguistiques qu'il reçoit.

Étape 8 : Évaluation des titres de compétences et évaluation des programmes d'études

Une fois toutes les exigences reçues et traitées, l'ICD vérifiera et évaluera tous les documents de votre dossier, évaluera vos titres de compétences par rapport aux normes canadiennes à l'aide d'un outil d'évaluation développé avec la participation de l'AOCRCP, et produira votre rapport d'évaluation des titres de compétences. Une partie du rapport détaillera les éléments requis de l'enseignement de la psychologie au Canada qui ont été constatés dans votre programme d'études et ceux qui ne l'ont pas été.

L'ICD soumettra le rapport d'évaluation de vos titres de compétences à l'organisme ou aux organismes de réglementation membres de l'AOCRCP que vous avez sélectionnés, par voie électronique, via un portail sécurisé. Vous recevrez également une copie du rapport.

Les rapports d'évaluation des titres de compétences de l'ICD ne prennent ni ne suggèrent aucune décision d'autorisation d'exercer au nom des organismes de réglementation, qui ont leur propre processus distinct. Votre rapport est un outil que les organismes de réglementation utilisent pour éclairer leur décision concernant votre demande d'autorisation d'exercer.

Une fois votre demande remplie

Une fois que l'ICD a reçu et examiné tous les documents requis de vos établissements universitaires et professionnels, vérifié que vos documents sont authentiques, que votre demande contient tous les documents requis par l'AOCRCP et que l'évaluation des titres de compétences et du programme d'études a été effectuée, le ou les organismes de réglementation membres de l'AOCRCP que vous avez sélectionnés comme bénéficiaires recevront le rapport complet. Vous recevrez également une copie du rapport. Pour savoir comment faire appel des conclusions de votre rapport, veuillez consulter la section ci-dessous.

Types de commandes et grille tarifaire

Évaluation des titres de compétences pour l'AOCRCP (commande initiale) - 500,00 \$ US

La commande initiale est le premier article que vous devrez acheter. Elle sera active pendant 12 mois au maximum à compter de la date de dépôt de la demande payée. La commande expire si tous les documents requis ne sont pas reçus par l'ICD dans ce délai.

Commande de réactivation - 200,00 \$ US

Si tous les documents requis pour l'évaluation des titres de compétences pour l'AOCRCP ne sont pas reçus et approuvés par l'ICD dans les 12 mois suivant l'achat de la commande initiale, votre commande expirera. Vous pouvez réactiver une commande initiale dans les 12 mois suivant la date d'expiration en achetant une commande de réactivation. **Cela ne peut être fait qu'une seule fois par commande initiale.**

Des documents supplémentaires peuvent être demandés dans le cadre de la commande de réactivation si certains documents, tels que la validation du permis d'exercice ou de l'emploi et les résultats des tests de compétence linguistique en anglais, ne sont plus valables en raison de leur âge.

Traductions de documents - 85 \$ US par page

Si l'ICD reçoit des documents dans une langue autre que l'anglais ou le français, ils doivent être traduits. Vous pouvez demander à l'ICD de faciliter la traduction des documents moyennant des frais de 85 \$ US par page.

Remboursements

L'ICD a une politique de non-remboursement. Une fois qu'une commande a été soumise et que le paiement a été effectué, aucun remboursement ne peut être effectué.

Recours

Vous pouvez introduire un recours par le biais d'une demande écrite auprès de l'ICD si vous estimez que certains éléments de vos titres de compétences ont été dénaturés. Les frais de recours s'élèvent à 500 dollars. Ces frais vous sont remboursés si votre recours est couronné de succès. Pendant le recours, votre cas sera examiné par un comité impartial et l'ICD vous enverra une réponse écrite concernant la décision du comité.

Coordonnées

L'ICD s'efforce de fournir une expérience sans faille et un service rapide à ses demandeurs. Nous sommes là pour vous aider si vous avez des questions sur le processus de demande, si vous souhaitez vérifier votre commande ou nous fournir des informations complémentaires :

EN LIGNE : <https://www.acpro.icdeval.com/>

- Faire une demande pour les services d'ICD
- Accéder à notre assistant de contact et au portail des candidats
- Vérifier l'état de votre commande
- Vérifier que vos documents et les résultats des tests linguistiques ont été reçus
- Maintenir vos coordonnées à jour dans le portail des demandeurs de l'ICD.

PAR TÉLÉPHONE : Des questions sur l'état de votre commande? Appelez nos services de navigation des demandeurs au numéro approprié ci-dessous :

- Des États-Unis et du Canada : 1 844 984-2801 (sans frais)
- De l'extérieur du Canada et des États-Unis : 1 215 305-8160

Ayez vos informations de compte ou votre numéro de commande à portée de main lorsque vous appelez.

Soumission de documents

Tous les formulaires et documents requis, les documents d'identité et la correspondance écrite des autorités émettrices peuvent être envoyés directement par celles-ci à l'ICD aux adresses suivantes. Nous n'acceptons pas les documents envoyés par une autre personne.

PAR LA POSTE / MESSAGER :

International Consultants of Delaware
Évaluation des titres de compétence pour l'AOCR
3600 Market Street, Suite 450
Philadelphia, PA 19104-2651 USA